



VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 775

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 13 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant, à savoir :

- ***Règlement numéro 775 concernant les limites de vitesse – 40 km/h ;***

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 40 km/h sur tout le territoire de la Ville de Louiseville, et ce, **à l'exception des endroits ci-après**, à savoir :

- 1- Sur l'avenue Royale, à partir de la voie ferrée jusqu'à la limite de la municipalité d'Yamachiche;
- 2- Sur le rang des Gravels;
- 3- Sur le chemin du Golf;
- 4- Sur le rang Beauséjour;
- 5- Sur le rang du Petit-Bois, à partir de la rue de la Luzerne et la limite de la municipalité de Maskinongé;
- 6- Sur le rang Petite-Rivière à partir de la rue Doris jusqu'au chemin des Communes;
- 7- Sur le chemin des Communes entre le chemin Caron et le # 340;
- 8- Sur le rang Barthélémy, à partir de l'avenue Deveault jusqu'à la limite de la municipalité de St-Léon-le-Grand;
- 9- Sur la rue Notre-Dame-Nord;
- 10- Sur le rang Chacoura;
- 11- Sur la rue Notre-Dame-Sud, à partir du # 670 jusqu'à la fin de la rue;
- 12- Sur la route du Pays-Brûlé;
- 13- Sur la 2^e Avenue, à partir de la 7^e Rue jusqu'à son extrémité;
- 14- Sur une distance de 243 mètres sur l'avenue St-Jacques, mesurée à partir de la rue Notre-Dame Nord;
- 15- Sur la rue De La Mennais, entre le # 380 et l'avenue Du Parc;
- 16- Sur le rang Lac St-Pierre-Ouest;
- 17- Sur le rang Lac St-Pierre-Est, entre le # 150 et la fin de la route;
- 18- Sur le rang de la Baie des Ouines.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

QUE ce règlement entrera en vigueur ce 22^e jour du mois de mai 2024, jour de leur publication.

Donné à Louiseville
Ce 22^e jour du mois de mai 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière